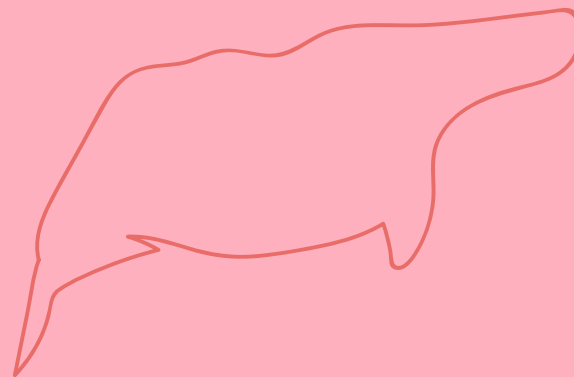


# HISTOIRE SOCIALE DU BÉLUGA



ÉDITIONS ESCUMINAC

MARYSE GOUDREAU

# HISTOIRE SOCIALE DU BÉLUGA

UNE TRANSCRIPTION SÉLECTIVE  
DES DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU QUÉBEC  
PAR MARYSE GOUDREAU

—  
ESCUMINAC, 2016

HISTOIRE SOCIALE DU BELUGA

# **HISTOIRE SOCIALE DU BÉLUGA**

## **ACTE PREMIER**

SCÈNE PREMIÈRE 6-9  
COMMENT COMBATTRE LE FLÉAU DES BÉLUGAS (1929)

SCÈNE II 9-10  
BOMBARDER POUR CONTRÔLER (1929)

## **ACTE DEUXIÈME**

SCÈNE PREMIÈRE 12-16  
LE CHAR ALLÉGORIQUE (1986)

SCÈNE II 16-17  
MONOLOGUE SUR LA FERMETURE DE L'USINE ALCAN (1988)

SCÈNE III 17-23  
CHRONIQUE NÉCROLOGIQUE (1992)

SCÈNE IV 23-25  
PRENDRE LE TEMPS DE LIRE (1993)

SCÈNE V 25-28  
BATELIER (1997)

SCÈNE VI 29-31  
CE VIEIL INUIT (2006)

## **ACTE TROISIÈME**

SCÈNE PREMIÈRE 34-38  
LA CHAMBRE SECRÈTE (2014)

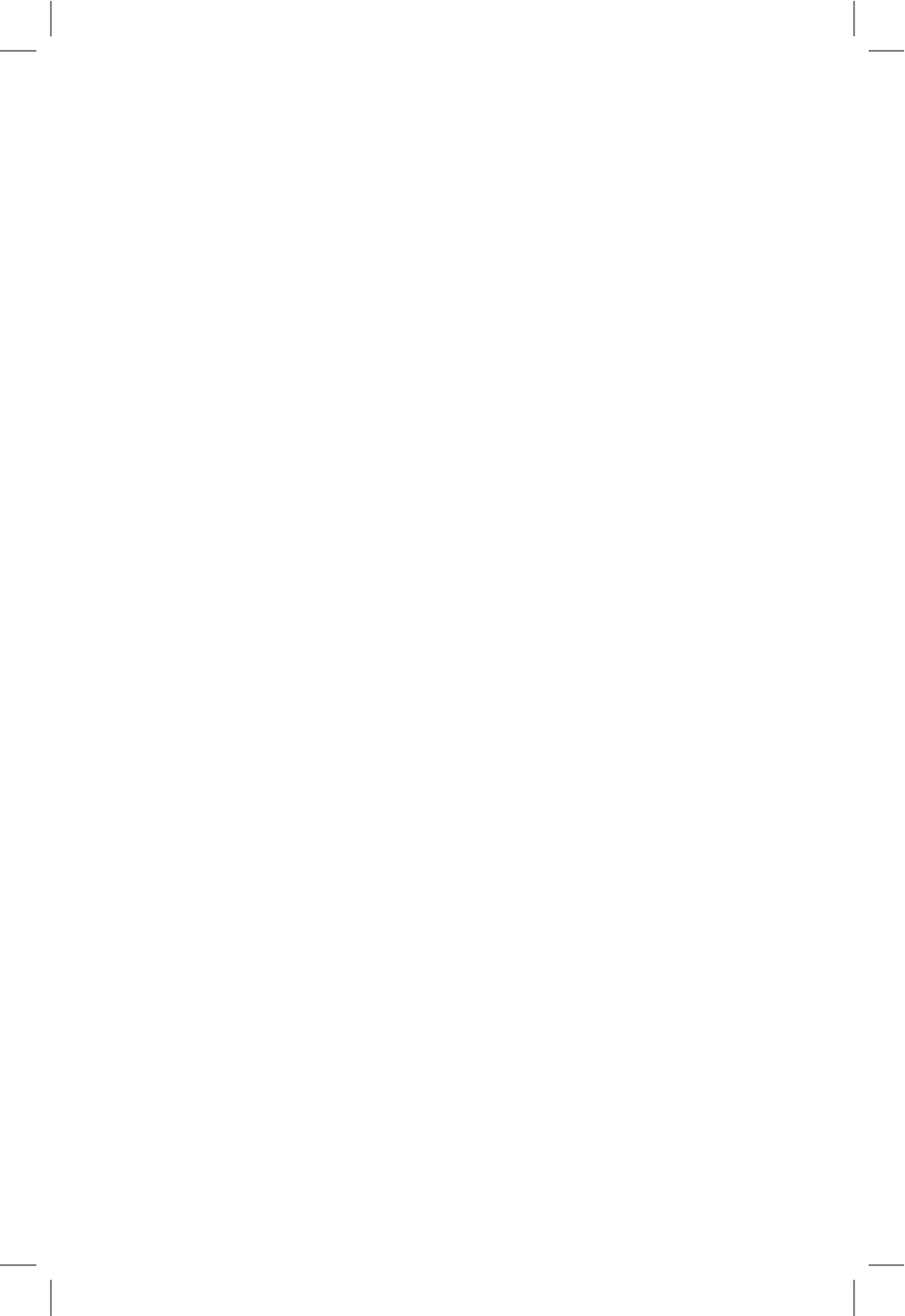
SCÈNE II 38-40  
LES FEUX CLIGNOTANTS (2015)

SCÈNE III 41-43  
LE COÛT DE L'ADOPTION D'UN BÉLUGA (2015)

SCÈNE IV 44-47  
CERTIFICAT D'AUTORISATION (2014)

SCÈNE V 47-50  
VOIE D'ÉVITEMENT (2014)

SCÈNE VI 50-53  
BÉLUGA GATE (2015)



# ACTE PREMIER

(BOMBE À RETARDEMENT)

Le plancher en carrelage noir et blanc décolle du sol en avant-plan.  
En arrière-plan on découvre une petite scène de théâtre avec un  
fond en toile portant un paysage au fleuve rouge et rose.

## SCÈNE PREMIÈRE

COMMENT COMBATTRE LE FLÉAU DES BÉLUGAS (1929)

*M. HOUDE (Montréal-Sainte-Marie)*

Si les chefs de district n'ont pas de qualifications spéciales, il faut qu'ils soient rouges au moins.

*L'HONORABLE M. PERRAULT (Arthabaska)*

Non, et je crois même qu'il y a plusieurs conservateurs parmi nos chefs. Les considérations d'ordre politique ou de parti ne font jamais pencher la balance quand vient le temps de nommer des experts pour l'exportation des produits de la pêche ou même pour la nomination d'inspecteurs. C'est une question d'importance nationale. Nous allons bientôt nous assurer les services d'un expert en pêcheries maritimes et je crois qu'il entrera en service d'ici à quelques jours.

*M. BLAIN (Montréal-Dorion)*

Il surveillera les braconniers?

*L'HONORABLE M. PERRAULT (Arthabaska)*

Il n'y a pas beaucoup de braconniers dans les pêcheries maritimes. Le plus dangereux braconnier est le marsouin.

*VOIX*

... (Rires)

*L'HONORABLE M. PERRAULT (Arthabaska)*

L'an dernier, une commission fédérale a tenu une enquête sur les pêcheries de Gaspé. Elle a félicité le gouvernement d'avoir envoyé des jeunes gens étudier la pisciculture. De plus, dans le but d'encourager la pêche davantage, le gouvernement a promis un octroi de \$100 à tout pêcheur qui se construira une barge assez grosse et solide afin d'aller faire la pêche plus au loin, aux endroits non fréquentés par les marsouins, mais où la mer est toujours plus dangereuse, et d'éviter ainsi le fléau des marsouins qui a causé des ravages dans les pêches de la côte nord au cours de la dernière saison de pêche. Plus d'une centaine de pêcheurs ont déjà accepté nos offres et ils ont pu triompher plus facilement de cette impasse.

*M. HOUDE (Montréal-Sainte-Marie)*

Est-ce que le ministre a pris d'autres mesures pour combattre le fléau des marsouins?

*L'HONORABLE M. PERRAULT (Arthabaska)*

Toutes les mesures possibles ont été employées pour venir en aide aux pêcheurs placés dans une bien mauvaise situation l'an dernier, ceci dit sans vouloir faire preuve d'étroitesse d'esprit. Le département de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries a fait énormément de recherches pour trouver un moyen de combattre la plaie des marsouins. Nous avons eu un expert de l'Université de Harvard, l'été dernier. Les conclusions de ses études ont été que nous devrions chasser ou exploiter les marsouins au point de vue commercial.



*M. HOUDE (Montréal-Sainte-Marie)*

En vendant la peau et l'huile?

*L'HONORABLE M. PERRAULT (Arthabaska)*

Oui. L'huile de marsouin se vend 80 sous le gallon et on peut en tirer 50 à 60 gallons d'un marsouin d'une grosseur moyenne. La peau se vend \$15 à \$18. L'huile de la tête du marsouin se vend \$2.10 le gallon et sert à huiler les horloges et les montres. Un marsouin a un demi-gallon d'huile dans la tête. Nous avons sept endroits où il serait possible de créer des pêches aux marsouins, comme il y en a une à la Rivière-Ouelle et à l'Île aux Coudres. Mais ces pêches ne régleraient pas le problème, car les marsouins viennent sur la côte au nombre de 100,000 au moins paralyser la pêche de laquelle vivent des centaines d'habitants de ces régions. Ces marsouins ont disséminé la morue et d'autres variétés de poissons dans la province de Québec l'an passé. Leur nombre était si élevé que même les techniciens les plus expérimentés n'ont pas réussi à les éliminer dans le fleuve Saint-Laurent. Quand bien même nous réussirions à en tuer de 4,000 à 5,000, cela ne changerait guère la situation des pêcheurs. Il faut avoir recours à de meilleurs moyens. Il serait peut-être possible d'organiser des flottes de pêcheurs, qui iraient chasser les marsouins avec des fusils ou des harpons en grand nombre. Les moeurs des marsouins sont peu connues. Les Indiens du nord chassent les marsouins en faisant beaucoup de bruit pour les mettre en fuite. Nous pourrions essayer de faire du bruit pour les effrayer et les renvoyer vers le nord.

*M. HOUDE (Montréal-Sainte-Marie)*

On pourrait peut-être tenir des assemblées contradictoires.

*VOIX*

(Rires)

## SCÈNE II

BOMBARDER POUR CONTRÔLER (1929)

[Le public casse des biscuits chinois libérant la prédiction suivante:  
« Cette année, une somme de \$5,295.76 sera dépensée par l'état  
pour l'usage d'un avion et pour l'achat de bombes contre le fléau  
du béluga ».]

*L'HONORABLE M. PERRAULT (Arthabaska)*

Nous avons pensé à envoyer des avions pour bombarder les marsouins, mais ça coûterait si cher que je préfère aider les pêcheurs en leur distribuant la somme d'argent que cette chasse nécessiterait. Notre programme n'est pas encore complètement défini. J'incline à croire que le meilleur moyen de se débarrasser du fléau est de chasser le marsouin. Si nous échouons, nous aurons recours aux filets et nous utiliserons ces animaux au point de vue commercial. Nous continuerons à étudier le problème. Il nous faut avoir recours

à des mesures efficaces et nous prendrons tous les moyens qui nous seront suggérés, pourvu qu'ils soient jugés bons par des experts. Il ne faut pas oublier que le marsouin s'en va comme il vient. En Norvège et en France, on a souffert du fléau et le marsouin a disparu tout à coup.

*M. LAFLEUR (Montréal-Verdun)*

Quel est le nombre de marsouins tués ou capturés?

*L'HONORABLE M. PERRAULT (Arthabaska)*

Le département n'a pas eu de rapport à ce sujet.

## ACTE DEUXIÈME

(ANTHROPOLOGIE)

Le décor s'apparente à une grande pièce mi-palais et mi-aquarium, un peu à l'image de l'Aquarium de Chicago. Du côté jardin comme du côté cour, aucune porte n'est apparente. Au premier plan une vitre nous laisse voir une scène vide.

## SCÈNE PREMIÈRE

LE CHAR ALLÉGORIQUE (1986)

*LE PRESIDENT (M. SAINT-ROCH)*

Nous appelons maintenant l'article 428.

*M. COTE (CHARLESBOURG)*

„428. Nul ne peut prendre place dans une remorque ou une semi-remorque en mouvement ou tolérer qu'une telle pratique ait lieu. „Cependant, une remorque ou une semi-remorque spécialement conçue et aménagée pour le transport de personnes peut être utilisée à cette fin lors de défilés ou d'autres manifestations populaires à la condition que le chemin utilisé soit fermé à toute autre circulation.“ Pour faire le défilé de maisons neuves, la prochaine fois, il faudra fermer les rues.

*M. DUFOUR*

„Une remorque ou une semi-remorque spécialement conçue et aménagée pour le transport de personnes“, pourriez-vous nous donner un exemple? C'est quoi cela? Un char allégorique?

*M. COTE (CHARLESBOURG)*

Un char allégorique ou, à La Ronde, les trains qui se déplacent, ou ailleurs. On a vu cela à Québec 1534-1984.

*M. DUFOUR*

Oui.

*M. COTE (CHARLESBOURG)*

...cela existait. M. Dufour: C'est comme un petit train.

*M. DUFOUR*

Disneyworld a des choses comme cela.

*M. COTE (CHARLESBOURG)*

On va voir cela à Sea World, à Charlesbourg, d'ici à trois ans.

*M. DUFOUR*

Avec les bélugas.

*M. COTE (CHARLESBOURG)*

Les bélugas, les épaulards et d'autres choses que nous pourrons annoncer prochainement.

*M. DUFOUR*

Il me semble que cela appartenait au Saguenay, les bélugas.

*MME HAREL*

Vous allez faire des jaloux.

*M. DUFOUR*

Ils viennent de chez nous.

*M. COTE (CHARLESBOURG)*

C'est-à-dire que vous les mettez au monde et on va les élever.

*LE PRESIDENT (M. SAINT-ROCH)*

Est-ce que l'article 428 est adopté?

*M. DUFOUR*

Attendez un peu. Je veux voir s'il y a des cas où...

*LE PRESIDENT (M. SAINT-ROCH)*

Avec ou sans béluga ?

*M. COTE (CHARLESBOURG)*

Je vais vous donner un exemple.

*M. DUFOUR*

D'accord.

*M. COTE (CHARLESBOURG)*

Cela me rappelle une certaine discussion qu'on a eue parce que ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on travaille à cela. Pendant le Carnaval de Québec, vous voyez une espèce de bateau qui est monté on ne sait pas trop sur quoi et qui se promène dans les rues à Québec et c'est dangereux. C'est clair qu'il y a ce genre d'équipement-là sur les routes qui circule et qui est dangereux, On veut se donner des balises en termes de sécurité pour les gens qui utilisent cela. Tout le monde demande des permis pour circuler sur les routes avec ce

genre de... C'est pour cela qu'il faut réglementer de telle sorte qu'on ne mette pas en danger la sécurité des gens.

*M. DUFOUR*

Par exemple un véhicule spécialement aménagé pour les touristes où les côtés peuvent être ouverts jusqu'à un certain point, on voit cela régulièrement dans certaines villes. Ils font faire des tours aux gens. Ils font une balade historique, etc. Est-ce que vous assimilez cela à une remorque?

*M. COTE (CHARLESBOURG)*

Ce que l'on dit, c'est que c'est dangereux puisqu'une remorque n'a pas de frein.

*M. DUFOUR*

Mais c'est conduit par quelque chose qui a des freins.

*M. COTE (CHARLESBOURG)*

Règle générale, c'est conduit par un tracteur qui, lui, a des freins, mais la remorque, elle, n'en a pas. Souvenez-vous que lorsqu'on a adopté la formule des trains routiers, on a exigé que la remorque-arrière soit elle-même munie de freins. Si on le fait dans le cas de remorques qui transportent de la marchandise qui pourraient éventuellement frapper des gens sur la route, il faut être davantage prudent vis-à-vis des remorques à l'intérieur desquelles il y a des passagers, même si ce sont des touristes.



*M. DUFOUR*

Est-ce qu'un camion muni d'une boîte - cela fait partie du véhicule comme tel - pourrait être aménagé d'une façon telle que les gens puissent s'asseoir?

*M. COTE (CHARLESBOURG)*

C'est un endroit qui est réservé et particulier, mais de façon générale, non, sauf dans des cas spécialement aménagés.

*M. DUFOUR*

Adopté.

*LE PRESIDENT (M. SAINT-ROCH)*

L'article 428 est adopté.

## SCÈNE II

MONOLOGUE SUR LA FERMETURE DE L'USINE ALCAN (1988)

*M. DUFOUR*

Merci, M. le Président. Selon le Centre de main-d'oeuvre du Canada, il y a eu, entre 1985 et 1987, 866 pertes d'emplois à Alcan de Jonquière, occasionnées par la rationalisation des opérations et l'augmentation de la productivité. Lors du forum sur la survie du

béluga à Tadoussac, le ministre de l'Environnement a déclaré, et je cite: „Il n'est pas question qu'Alcan poursuive ses activités à son usine de Jonquière lorsque l'aluminerie non polluante de Laterrière sera en opération.“ Cette déclaration a semé la consternation chez les gens de Jonquière et de la région à l'annonce de la fermeture de onze salles de cuves, ce qui occasionnera une perte additionnelle de 1500 emplois industriels. Par sa déclaration, le ministre de l'Environnement confirme sa responsabilité directe dans la fermeture des salles de cuves sans égard aux travailleurs. Ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Puisque ces pertes d'emplois étaient connues et prévisibles depuis 1985, est-ce que je pourrais savoir ce que le ministre de l'Environnement a fait pour que son gouvernement crée de nouveaux emplois de façon à pallier cette importante perte d'emplois à Jonquière?

### SCÈNE III

CHRONIQUE NÉCROLOGIQUE (1992)

*M. LECLERC*

Je voudrais parler, notamment, du service des communications du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Il y a deux choses qui sont arrivées au cours de l'année que je voudrais porter à l'attention du ministre. Ce n'est pas des choses graves. On a reçu, à un

moment donné, à nos bureaux, un communiqué de votre ministère, M. le ministre, et je vous avoue que la teneur m'a un peu surpris. Le titre c'était: «Le bébé béluga n'a pu survivre». Et là on faisait toute une chronique nécrologique de «Bob» le bébé béluga. Moi, je vous avoue bien sincèrement, là, que je ne vois pas l'à-propos que le ministère communique à toute la province qu'il y a un béluga qui est mort à quelque part. «En début de journée, son état étant stable, on entretenait l'espoir de le transporter à l'aquarium Shedd de Chicago qui dispose de tous les équipements requis...»

*LA PRÉSIDENTE (Mme Bélanger)*

M. le député de Taschereau, ça, c'est dans les programmes 2, 3 et 4.  
Ce n'est pas dans le programme 1.

*Mme JUNEAU*

Oui, c'est la faune, c'est tout de suite après.

*LA PRÉSIDENTE (Mme Bélanger)*

C'est la faune, ça.

*M. LECLERC*

Non. Bien, en fait, c'est un principe général, là, c'est le service des communications...

*Mme JUNEAU*

Non, non.

*LA PRÉSIDENTE (Mme Bélanger)*

Non, non, non. Ce n'est pas elle qui est la critique, puis ce n'est pas ça qu'on discute là. Là, c'est sur loisir, et non pas sur pêche et chasse.

*M. LECLERC*

Oui, mais le service des communications, ça comprend le loisir, la chasse et la pêche.

*LA PRÉSIDENTE (Mme Bélanger)*

Là, moi, un béluga, je ne sais pas comment tu appelles ça, je pense que c'est un poisson, ça, hein?

*M. LECLERC*

Oui, mais je n'en suis pas sur le béluga, j'en suis sur le communiqué. Dites-moi quand je peux poser une question qui a rapport au service des communications du ministère. À quel programme je peux poser ça? Ce n'est pas le béluga, là.

*LA PRÉSIDENTE (Mme Bélanger)*

Bien, là, le service des communications...

*M. LECLERC*

C'est ça.

*LA PRÉSIDENTE (Mme Bélanger)*

C'est à la longueur du programme...

*M. BLACKBURN*

Ce serait dans le programme 4, au niveau de la faune ou au niveau des opérations régionales. Là, on est dans le programme 5.

*M. LECLERC*

Je n'ai pas d'objection, on va revenir. Je n'ai pas d'objection.

*DES VOIX*

...

*M. LECLERC*

Quelle est votre décision, Mme la Présidente?

*LA PRÉSIDENTE (Mme Bélanger)*

Bien, là, je pense que ça irait dans le programme 4, d'après ce que je peux voir: Direction, Soutien administratif, Implantation et Amélioration d'équipement, Crédits permanents. Le service des communications est dans quel programme?

*LA PRÉSIDENTE (Mme Bélanger)*

Ce n'est pas spécifié.

*M. LECLERC*

Si ce n'est pas spécifié, on peut peut-être le faire.

*UNE VOIX*

Il n'est pas spécifié. C'est Aménagement, Loisir, Conservation de la faune...

*M. MALTAIS*

On pourra toujours arriver à ça dans la section béluga.

*DES VOIX*

Ha, ha, ha!

*M. LECLERC*

Non, le béluga, ce n'est pas l'objet de mon... L'objet de ma question, ce n'est pas le béluga, c'est l'à-propos d'un communiqué pour nous dire qu'il y a un animal de mort. Je demande simplement au ministre s'il pourrait s'assurer que le service des communications nous évite des choses qui ne nous intéressent pas. Bob, le béluga de l'aquarium... D'ailleurs, ce n'était pas le béluga de l'aquarium, c'était un béluga qu'ils ont ramassé à quelque part, qui était malade, à l'aquarium. Puis de dire aux citoyens du Québec, avec les problèmes qu'on a dans notre système hospitalier, qu'on était prêts à payer pour le transporter à Chicago pour le faire soigner, ça ne m'intéresse pas de savoir ça, puis j'espère qu'on ne l'aurait pas fait. Je ne pense pas qu'on ait les moyens comme société d'envoyer nos bélugas se faire soigner à Chicago. On a de la misère dans nos salles d'urgence. En tout cas, c'est un cas que j'ai trouvé comme ça. Je me dis: Ça n'intéresse personne. Écoutez, on a jusqu'à l'heure du décès: «Il est décédé à 15 h 35 cet après-midi après que son état se soit soudainement dégradé.»

*M. MALTAIS*

Est-ce qu'ils ont donné la raison de la mort?

*M. LECLERC*

En tout cas, ce n'est pas grave, là, mais il me semble que le ministère a bien d'autres choses à communiquer à la population que de lui dire que Bob, le béluga, est mort. Moi, ça ne m'intéresse pas, puis j'imagine que ça n'intéresse pas grand monde. Ce n'est pas la mission première du ministère de nous faire savoir des choses comme ça. C'est mon premier point, ce n'est pas très grave.

*M. BLACKBURN*

Mme la Présidente.

*LA PRÉSIDENTE (Mme Bélanger)*

M. le ministre.

*M. BLACKBURN*

Je pense bien que le député de Taschereau peut bien avoir la prétention que lui, ça ne l'intéressait peut-être pas, mais, on se souvient, dans le temps il y avait eu une montée importante au niveau de la préoccupation de la population par rapport à ça. Bien sûr, il n'était pas question pour nous de payer ou de faire quoi que ce soit pour le maintenir en santé. C'était une question de le donner. C'était ça. Le béluga avait été ramassé par des personnes et il y avait effectivement cette préoccupation d'essayer de le maintenir en vie. L'aquarium étant l'activité ou l'équipement qui pouvait le mieux s'en occuper, il a été sollicité et, dès le départ, il s'en est occupé. Il y a eu quand même une préoccupation importante au niveau de la population et il y a eu aussi à cette occasion, je pense que c'est

important de le mentionner...

Vous savez, quand on gère des équipements comme ceux-là, ça a été une grande occasion pour beaucoup de gens d'aller visiter l'aquarium et de voir cette chose que le béluga. On soigne aussi d'autres espèces que le béluga. On soigne des oiseaux de proie, des oiseaux qui sont, par exemple, frappés par des automobiles ou qui, pour toutes sortes de raisons, subissent des incidents. C'est une responsabilité qu'on assume déjà, depuis pas mal de temps déjà, pour beaucoup d'autres espèces d'animaux, c'est une responsabilité qui nous incombe. Alors, le béluga a été très publicisé. Le ministère, à travers la voie des communications, a tenu bon d'informer sur l'évolution de la situation.

## SCÈNE IV

PRENDRE LE TEMPS DE LIRE (1993)

*M. PICOTTE*

Je dois dire que j'en ai entendu de bien bonnes, M. le Président, ne serait-ce que d'avoir écouté durant un certain temps, je ne dis pas tout le temps, mais un certain temps le député de Masson, qui tentait de parler un peu des bélugas, en ignorant, évidemment, qu'un béluga, ce n'est pas un produit nécessairement marin, du domaine de la chair de poisson, mais c'est un mammifère, M. le Président. Je



pense que, dans sa grande sagesse, le député de Masson aurait dû savoir ça.

J'écoutais le député de Masson, qui disait qu'il n'avait pas eu le temps évidemment de lire les notes explicatives. C'est un petit peu spécial, quand un député dit ça ici, à l'Assemblée nationale, au moment où le projet de loi a été déposé depuis un certain temps. C'est tout simplement admettre, M. le Président, quand on dit une chose semblable à ça: Je m'en viens pérorer ou parler sur un projet de loi, mais je ne connais pas, évidemment, ce qu'il y a dans le projet de loi et je n'ai pas eu le temps de regarder ce que ça peut comporter. Ça dénote quand même, M. le Président, dans quel esprit certains députés abordent les discussions que nous avons ici à l'Assemblée nationale. D'abord, c'est complètement impensable. C'est tout simplement parler de quelque chose qu'on ne connaît pas. Donc, ignorer ça, M. le Président, comme membre du Parlement, comme membre de l'Assemblée nationale, c'est ignorer beaucoup de choses, et je pense qu'on n'a pas le droit de laisser faire croire ou penser aux gens que tout ça peut être mis de côté avec une procédure comme on s'appête à adopter.

Je ne dis pas autre chose que ça, M. le Président, parce que je suis persuadé qu'on aura l'occasion, en commission parlementaire, de détruire certains mythes, et je souhaite que certains de nos collègues, en commission parlementaire, se préparent davantage pour venir faire une bonne discussion et auront le temps d'avoir lu les notes explicatives.

*LE VICE-PRÉSIDENT (M. Lefebvre)*

Merci, M. le juge. Est-ce que le...

*UNE VOIX*

M. le juge? M. le ministre.

*DES VOIX*

Ha, ha, ha!

*LE VICE-PRÉSIDENT (M. Lefebvre)*

Alors, je vous avais écouté avec grande attention, sauf dans les dernières 10 secondes, M. le ministre. Ha, ha, ha!

## SCÈNE V

BATELIER (1997)

*LE PRÉSIDENT (M. LACHANCE)*

Nous en sommes à l'article 25.

*M. BENOIT*

«Les permis valides à la date d'entrée en vigueur de la présente loi continuent d'être valides jusqu'à la date de leur expiration.»  
Si j'étais un petit singe savant, là, dans ce coin-là, puis j'avais un

permis de la province pour passer avec mon bateau au-dessus des bélugas, là, je vous garantis que j'aurais renégocié vite, vite, vite, une extension pour un bon bout de temps. Effectivement, la question que vous posez, M. le ministre, c'est la bonne question: Est-ce qu'il y a des permis en vigueur en ce moment?

*M. CLICHE*

Est-ce qu'on a une liste des permis en vigueur qui pourraient être en contradiction avec l'objectif de conservation?

*UNE VOIX*

Il y a les bateliers.

*M. BENOIT*

Les bateliers. Mais il n'y a pas de permis aux fins touristiques, là? Les gens qui vont voir les bélugas, en ce moment, il n'y a pas de permis, hein, c'est un «free for all» total, hein?

*UNE VOIX*

C'est batelier, qui est le permis.

*M. BENOIT*

Batelier, c'est des permis de combien de temps? Ça relève du fédéral ou de nous autres?

*UNE VOIX*

Ça relève du fédéral, et c'est interdit d'aller aux bélugas. Alors, les

gens ne vont pas aux bélugas. On les voit, les bélugas qui s'approchent, puis on n'a pas le droit de se diriger vers un béluga. On va aux mammifères marins autres que le béluga.

*M. CLICHE*

La seule chose que je voudrais exprimer, l'article, je le comprends, c'est qu'on ne peut pas faire une loi qui est rétroactive.

*M. BENOIT*

On ne veut pas exproprier, là.

*M. CLICHE*

Ça s'embourbe devant les tribunaux. On s'entend là-dessus. La seule chose qui m'inquiète, c'est s'il y avait un permis valide de 10 ans, en ce moment, envers quelqu'un dont on voudrait spécifiquement encadrer les activités parce qu'on pense qu'elles sont une nuisance par rapport à la conservation.

*M. BENOIT*

On vient d'y donner un sceau, là. Lui, on pourra l'amener en courtant qu'on voudra, on vient de lui donner un sceau. Il n'y a pas moyen, je ne sais pas, M. le ministre, via la réglementation... Je comprends, vous ne voulez pas enlever des permis avant leur expiration, mais...

*M. CLICHE*

Si on disait: «Les permis valides à la date d'entrée en vigueur de la

présente continuent d'être valides jusqu'à leur date d'expiration, à moins qu'ils soient incompatibles avec la vocation du parc». Hein, on «pourrais-tu» mettre ça? Quelque chose, tout d'un coup qu'on a Jos Bleau, Zodiaque inc., là, qui a un contrat de 10 ans pour aller...

*M. BENOIT*

C'est ça. On est fait.

*M. CLICHE*

À moins que... «Toute disposition législative ou réglementaire non incompatible...», voyons! j'étais revenu à mon affaire de non incompatible. «Les permis valides à la date d'entrée en vigueur de la présente loi continuent d'être valides jusqu'à la date de leur expiration à moins d'être incompatibles avec la loi.»

*M. CLICHE*

M. le Président, est-ce qu'on pourrait passer à l'autre article?

*M. CLICHE*

Et suspendre l'article 25 pendant que nos juristes nous pondent un texte qui va dans ce sens-là.

## SCÈNE VI

CE VIEIL INUIT (2006)

*M. LEMOYNE (Gérald)*

Bien, au Nunavik, et là on parle chez les Inuits, au Nunavik, quand on n'a pas été là... Tu sais, des fois, on peut dire: Écoutez, vous pouvez faire ça, il y a d'autres moyens, dans certains cas. Mais ça, c'est une incompréhension totale de ce qu'est le Nunavik et de ce que sont les Inuits. Je pourrais vous citer des exemples, là. J'aurais le goût de vous en dire, là. Mais ces gens-là...

*UNE VOIX*

...

*M. LEMOYNE (Gérald)*

Bien, écoutez, je ferai référence peut-être à la chasse au béluga, où le gouvernement ou les gouvernements ont dit: Le beluga est en baisse, puis il faut interdire la chasse au béluga. Et il y avait ce vieil Inuit, qui est là devant une commission qui ressemble à celle-ci, une commission parlementaire, bien qui était une commission itinérante, là, qui dit: Oui, mais, moi, je vais faire quoi pour manger? Je n'ai pas d'autre chose. Je ne peux pas, là. Pour moi, ce n'est pas une question de choix, O.K.? Mais, quand on n'a pas vu ces gens-là... Lui, la seule façon qu'il peut vivre et faire vivre sa famille, c'est en mangeant du béluga. Puis c'est de même depuis tout le temps... Alors, un matin, on arrive puis on veut changer ça; c'est impossible.

Quand on est un Inuit et dans certains cas qui parle seulement inuktitut, comprenez-vous que c'est presque impossible? Alors, la seule façon, s'ils veulent se conformer à la loi, c'est malheureusement souvent de prendre l'avion puis de venir dans le sud. C'est inadmissible, on s'entend bien là-dessus, tout le monde dit que c'est inadmissible. Et, moi, ça fait 15, 20 ans que je travaille avec ces gens-là, et je n'ai jamais entendu dire quelqu'un que ça n'avait pas de bon sens... Et là peut-être que je ne devrais peut-être pas dire ça, peut-être que je les rencontrerai aujourd'hui, là...

DES VOIX

Ha, ha, ha!

*M. LEMOYNE (Gérald)*

Écoutez, je vais commencer par votre dernière question: Est-ce qu'avec de l'argent on va régler tout? La réponse, c'est non, définitivement. D'ailleurs, dans l'exemple qu'ils donnent, ils parlent... ou ils laissent entendre les services. Mais j'ai aussi mentionné que c'est des gens qui vivaient à l'ère moderne, hein? Et ils ont aussi besoin d'argent. Parce que ce vieux chasseur qui, pour lui, la seule façon de survivre, c'était la chasse au béluga, peut-être qu'il souhaiterait, s'il en avait les moyens, faire autre chose, parce qu'il est conscient aussi que, la chasse au béluga, ils doivent diminuer la pression de chasse. Mais, quand il a le choix entre lui puis le béluga, bien il aime mieux, lui, vivre encore un bout puis que le béluga meure, malgré qu'il y a beaucoup de gens qui disent: Le béluga avant tout, hein? Mais ceux qui vivent de la chasse au béluga n'ont pas tout à fait

le même discours, habituellement. Il faut toujours faire attention aux discours de ces gens qui viennent régler le sort du monde, mais généralement le sort de d'autres mondes, pas le sien... hein?

*DES VOIX*

Ha, ha, ha!





# ACTE TROISIÈME

(REGRESSION)

Une grande noirceur généralisée, interrompue de quelques éclairs ou clignotements de lumières, laisse entrevoir un plan d'eau. Des gouttes d'eau tombent.

## SCÈNE PREMIÈRE

LA CHAMBRE SECRÈTE (2014)

*M. MARTEL (Nicolet-Bécancour)*

J'ai des questions à poser au ministre puis, si cette fois-là les réponses sont déjà écrites, je vais trouver son cabinet très, très fort.

On sait que le secteur de Cacouna où TransCanada entend construire son port méthanier, ce serait un écosystème très fragile. Selon les chercheurs, la construction élèvera le niveau sonore dans l'eau, ce qui perturbera grandement les mammifères marins. Le transport maritime serait décuplé. Il y a un mois, TransCanada demandait une autorisation au ministère de l'Environnement pour faire des levés géotechniques, des forages, dans le secteur de Cacouna. La Loi sur la qualité de l'environnement est claire, TransCanada ne peut effectuer ce genre de travaux dans cette région précise pendant la période de gestion des bélugas en vertu des articles 20 et 22 qui mentionnent qu'il est interdit d'émettre un contaminant dans l'environnement. Dans ce cas-ci, la pollution sonore résultant des travaux de forage à venir en milieu marin pourrait être considérée comme une source de contamination. Ensuite, la loi, selon l'article 22, force par ailleurs une entreprise à obtenir un certificat d'autorisation du ministère avant d'entreprendre une activité susceptible de se solder par l'émission d'un contaminant.

Dans un premier temps, est-ce que le ministre compte émettre un certificat d'autorisation? Et, s'il le fait, compte-t-il délivrer pareil certificat en respectant le cycle de reproduction? Est-ce que le mi-

nistre compte publier les études d'impact? Et est-ce que le ministre possède déjà des projections sur la population des bélugas et publiera-t-il ces études afin d'accroître l'accessibilité sociale du projet?

*LE PRÉSIDENT (M. REID)*

Merci, M. le député. M. le ministre, vous avez quatre questions.

*M. HEURTEL*

Alors, concernant la première question, je rappellerai peut-être au député que le promoteur a déposé une demande de certificat d'autorisation et que cette demande-là est encore sous analyse. Alors, pour le moment, il serait prématuré pour moi, là, d'aller plus loin sur cette demande-là.

*LE PRÉSIDENT (M. REID)*

Merci, M. le ministre. M. le député de Nicolet-Bécancour.

*M. MARTEL*

Parce que, dans tout ce projet-là, on le sait, qu'il y a beaucoup de réticences. Moi, je pense qu'on a un devoir de transparence par rapport aux citoyens. Est-ce que vous vous engagez à rendre publiques les études d'impact que vous allez effectuer?

*M. HEURTEL*

Tout projet relié aux hydrocarbures soulève de très importantes questions, et l'acceptabilité sociale en est une de grande importance. Il va y avoir plusieurs études qui vont être rendues, nécessairement,

publiques dans le cadre du processus d'audiences publiques. Nous entrons dans ce processus-là sans préjugé, sans idée préconçue. Nous, ce qu'on veut voir, c'est avoir l'ensemble de l'information notamment sur l'impact de ce projet-là sur les bélugas. Je viens de parler longuement de notre stratégie, notre Plan Saint-Laurent. Les bélugas jouent un rôle essentiel au niveau de cette stratégie-là, en font partie, et le Plan Saint-Laurent en tient compte. Et il faut également considérer qu'il y a un impact touristique majeur qu'on attribue à la présence des bélugas, donc il y a toute une question économique qu'il faut regarder.

*LE PRÉSIDENT (M. REID)*

Merci, M. le ministre. M. le député de Nicolet-Bécancour.

*M. MARTEL*

Moi, je veux savoir... Je comprends le côté facade de l'exercice d'audiences publiques, mais le ministère a des ressources, demande des études. Moi, je vous demande juste si vous allez les publier, ces études-là.

*M. HEURTEL*

Bien, ce que je peux vous dire... Pardon.

*LE PRÉSIDENT (M. REID)*

Oui, allez-y.

*M. HEURTEL*

Encore une fois, j'entame le dialogue, M. le Président. Je m'excuse.

*LE PRÉSIDENT (M. REID)*

Non, non, allez-y.

*M. HEURTEL*

D'abord, d'entrée de jeu, là, le béluga comme tel est l'un des indicateurs de suivi dans le cadre du Plan d'action Saint-Laurent que je parlais tout à l'heure et est documenté par Pêches et Océans Canada, alors déjà il y a de l'information qui est disponible là-dessus. Moi, ce que je peux vous dire, c'est que, si on a des études pertinentes qui peuvent contribuer à la question sous étude, c'est sûr qu'on y contribuera.

*LE PRÉSIDENT (M. REID)*

Merci, M. le ministre. Je ne voudrais pas interrompre cette belle atmosphère de collaboration, mais, d'une façon générale, je vous demanderais de vous adresser à la présidence. C'est la façon de faire. M. le député de Nicolet-Bécancour.

*M. MARTEL*

Merci, M. le Président. Ce que je cherche à savoir du ministre, c'est simplement s'il va rendre publiques les études qu'il possède. Moi, je pense que les Québécois sont capables de juger par eux autres mêmes si c'est utile pour eux ou si ça ne l'est pas.

*LE PRÉSIDENT (M. REID)*

Merci, M. le député de Nicolet-Bécancour. M. le ministre.

*M. HEURTEL*

M. le Président, j'aimerais revenir sur le préambule du député par rapport à sa question précédente, j'aimerais juste clarifier certaines choses. Ce n'est pas comme s'il y a une pièce quelque part avec des études qu'on tient secrètes, là, sur les bélugas, et je ne voudrais pas qu'on essaie de créer cette espèce de soupçon là.

## SCÈNE II

LES FEUX CLIGNOTANTS (2015)

*M. GAUDREAULT*

Dans le dossier de l'oléoduc de TransCanada, le ministre de l'Environnement émet des autorisations à la pièce sans attendre d'avoir le portrait d'ensemble du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, qu'il nous a pourtant promis, mais qu'on attend toujours. Avec l'appui du député de Rivière-du-Loup, le ministre a choisi de mettre en danger la pouponnière des bélugas en autorisant des forages dans le secteur de Cacouna. Pire encore, le ministre s'en remet complètement à Pêches et Océans Canada, qui, pourtant, ne produit aucune véritable étude scientifique. Tout ce

que le ministre propose, M. le Président, c'est d'installer une traverse à bélugas dans le fond de l'eau en espérant que les bélugas ou TransCanada respectent le feu clignotant.

*M. HEURTEL*

Outre la politique, je vois que le député de Jonquière se porte mieux. Je lui souhaite le meilleur dans son rétablissement. Pour ce qui est du projet de TransCanada, il faut bien comprendre que nous sommes aux étapes très préliminaires de ce projet. Le 30 mai, j'ai annoncé que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement allait se pencher sur ce projet, qui soulève d'énormes questions. Le projet TransCanada soulève d'importantes questions, que ça soit relié aux changements climatiques, à la protection des bélugas, à la protection de l'environnement, aux impacts économiques reliés. Une fois que nous aurons toutes les réponses basées sur les faits, basées sur la science, le gouvernement prendra ses responsabilités et défendra les meilleurs intérêts du Québec dans ce dossier-là.

*M. GAUDREAULT*

Ça ne marche pas, ce que le ministre nous dit parce qu'il y a déjà des travaux exploratoires, des forages exploratoires qui se font à la hauteur de Cacouna, avec l'accord, évidemment, du député local. Ça ne marche pas. Mais, s'il respecte ce qu'il dit, il faut qu'il arrête immédiatement les travaux.

*M. HEURTEL*

On a suivi les exigences pour faire des travaux préliminaires, des



sondages géotechniques au nombre de 16, pour déterminer de quoi était fait le sol marin, pour justement déterminer plus tard, lors du BAPE, qu'est-ce qui peut être fait ou pas à Cacouna. Et ça, ça a été accompagné de conditions très strictes imposées à TransCanada pour être sûrs que les bélugas allaient être protégés.

*M. GAUDREAULT*

Le ministre a dépêché des représentants du ministère pour surveiller si la traverse de bélugas est respectée par TransCanada ou par les bélugas, quant à ça? Est-ce qu'il l'a fait? C'est scandaleux, M. le Président. Il faut qu'il arrête immédiatement les travaux qu'ils ont là aujourd'hui.

*M. HEURTEL*

J'inviterais le député de Jonquière à lire en détail le certificat d'autorisation qui permet, justement, ces levés géotechniques là, parce que non seulement le ministère de l'Environnement est présent, mais un organisme indépendant du gouvernement doit surveiller, justement, les opérations pour s'assurer que les conditions liées au périmètre d'opération ainsi que le niveau des décibels doivent être respectés en vertu du certificat d'autorisation.

## SCÈNE III

LE COÛT DE L'ADOPTION D'UN BÉLUGA (2015)

*M. TRAVERSY*

La compagnie TransCanada doit être morte de rire aujourd'hui depuis qu'elle a reçu la facture du ministre de l'Environnement pour avoir mené illégalement des levés sismiques sans certificat d'autorisation en plein coeur d'une pouponnière de bélugas en avril 2014. Le montant réclamé, et j'espère que vous êtes bien assis : 5 000 \$. C'est exactement, d'ailleurs, le même montant qu'a coûté l'adoption du béluga du ministre de l'Environnement. Ça a presque l'air d'une commandite, M. le Président.

Le chiffre d'affaires de TransCanada est de 2,6 milliards par année, c'est totalement ridicule comme amende. Le message que le gouvernement envoie, c'est que contourner la loi de l'environnement, au Québec, ça ne coûte pas cher. Pour une amende maximale, on pouvait aller jusqu'à 500 000 \$, 3 millions de dollars, selon les cas. Il y a quand même une marge assez intéressante entre 5 000 \$ et 3 millions. Pourquoi le ministre de l'Environnement n'impose-t-il pas une sanction exemplaire à TransCanada afin que les règles environnementales du Québec soient prises au sérieux, M. le Président?

*LE PRÉSIDENT*

M. le ministre de l'Environnement.

*M. HEURTEL*

Merci, M. le Président. Dans le cas que décrit le député, c'est la Loi sur la qualité de l'environnement qui prévoit spécifiquement le type de sanction administrative pécuniaire qui doit être imposé lorsqu'il y a un manquement tel que celui qui a été effectué par TransCanada. Donc, il n'y a pas de discrétion, il n'y a pas de pouvoir ministériel discrétionnaire qui s'applique ici. La loi, nous l'avons appliquée.

*LE PRESIDENT*

Première complémentaire, M. le député de Terrebonne.

*M. TRAVERSY*

Merci, M. le Président. Le ministre de l'Environnement n'est pas pris au sérieux par la compagnie TransCanada. Après une première infraction concernant les levées sismiques, TransCanada a commis une deuxième infraction quatre mois plus tard en contrevenant aux conditions du ministre lors de la tenue de ces forages. Depuis quand donnons-nous une amende minimale à un récidiviste, M. le Président? Pourquoi le ministre n'impose-t-il pas une mesure exemplaire à TransCanada? C'est un dossier qui est sérieux, qui est surveillé; on veut donc des actions en conséquence.

*LE PRESIDENT*

M. le ministre de l'Environnement.

*M. HEURTEL*

Je comprends que le député est récemment entré dans sa fonction de critique en matière d'environnement. Cela dit, je l'invite à lire la Loi sur la qualité de l'environnement précisément sur la question des sanctions administratives pécuniaires. La loi précise spécifiquement que, dans le manquement qu'on a précisé envers TransCanada, il y a un montant qui est prévu pour la sanction administrative pénale... pécuniaire, pardon, et c'est ce montant-là qui a été imposé à TransCanada. Nous, dans tous les cas, ce que nous allons faire, c'est veiller à ce que la loi s'applique, et nous le faisons d'ailleurs pour l'ensemble des certificats d'autorisation qui seront déposés par la suite par TransCanada.

#### *LE PRÉSIDENT*

Deuxième complémentaire, M. le député de Terrebonne.

#### *M. TRAVERSY*

M. le Président, le ministre de l'Environnement pouvait faire plus, j'en suis convaincu. C'est un dossier qui est majeur. Si on fait le bilan, là, du dossier d'Énergie Est depuis que c'est commencé, le ministre semble vouloir abdiquer de ses responsabilités. On a une compagnie qui déclare d'entrée de jeu qu'elle ne se soumettra jamais, de toute façon, à la décision ultime du Québec à la fin de ce projet, mais on a 5 000 \$ d'amende qui ont été collectés, cinq gros 1 000 \$ d'amende dans un compte en banque, M. le Président. À quand une sanction exemplaire pour les compagnies qui viennent ici...

## SCÈNE IV

CERTIFICAT D'AUTORISATION (2014)

*M. GAUDREAULT*

M. le Président, hier, le ministre de l'Environnement a rendu public le rapport d'enquête sur le certificat d'autorisation pour le port de Cacouna. Le rapport est clair, il confirme que l'autorisation n'a pas tenu compte du statut précaire du béluga et que le ministre a été fréquemment informé du processus. En septembre, la Cour supérieure avait servi une gifle au ministre et fait cesser les forages. Depuis, comme seule réponse, le ministre blâme ses fonctionnaires plutôt que d'assumer sa gestion déficiente du dossier depuis le début. Lorsqu'il a autorisé le certificat, ça faisait des semaines qu'on le questionnait sur le béluga, c'était hyper dans l'actualité, tout le monde savait que le béluga était une espèce fragile, sauf le ministre, et il a autorisé quand même le certificat. En plus d'avoir manqué à sa responsabilité parlementaire, le ministre de l'Environnement a contrevenu à la Loi sur la qualité de l'environnement, il a contrevenu au principe de précaution. Est-ce que le ministre va enfin prendre ses responsabilités et assumer sa faute ou il va encore mettre ça sur les dos des fonctionnaires?

*LE PRÉSIDENT*

M. le ministre de l'Environnement.

*M. HEURTEL*

Merci, M. le Président. Suite au jugement de la Cour supérieure, c'est moi qui ai demandé qu'il y ait une enquête indépendante sur l'ensemble du processus qui a mené à l'émission du certificat d'autorisation, et le rapport d'hier, que j'ai rendu public, dit clairement que le processus d'émission de certificat d'autorisation, qui, oui, mène ultimement à un certificat d'autorisation qui vient sur mon bureau, lequel j'ai connaissance, ce processus-là doit être amélioré, et on va l'améliorer. On n'a pas fait un assez bon travail au niveau de l'acquisition de l'ensemble des connaissances nécessaires pour prendre la meilleure décision possible, mais il faut quand même revenir sur l'état des faits. Le certificat d'autorisation en question a été émis au mois d'août 2014. Par la suite, il y a eu des développements concernant la recherche sur l'état des bélugas.

*LE PRESIDENT*

Première complémentaire, M. le député de Jonquière.

*M. GAUDREAULT*

M. le Président, le ministre vient d'avouer sa faute, vient d'avouer sa responsabilité. C'est un rapport interne du gouvernement sur le processus au ministère de l'Environnement qui démontre que le problème n'est pas seulement administratif, mais qu'il a été politique. Le ministre vient de l'admettre, l'analyse s'est rendue sur son bureau.

*LE PRÉSIDENT*

M. le ministre de l'Environnement.

*M. HEURTEL*

Contrairement à ce que le député de Jonquière a dit depuis le début de cette affaire, lorsqu'il a affirmé à maintes reprises qu'il existait une omerta au sein du ministère de l'Environnement, une omerta politique, lorsqu'il disait qu'il y avait de l'ingérence politique dans le dossier, cette enquête est sans équivoque, il n'y a eu aucune forme d'ingérence politique dans le processus d'émission du certificat d'autorisation. Ce que le rapport dit clairement, c'est qu'on doit s'assurer d'obtenir les meilleures informations scientifiques indépendantes possible, on doit également s'assurer qu'on soit plus rigoureux et plus sérieux au niveau de la façon dont on émet le certificat d'autorisation...

*LE PRÉSIDENT*

Deuxième complémentaire, Mme la députée de Taschereau.

*MME MALTAIS (Taschereau)*

M. le Président, nous avons ici un ministre qui vient d'avouer sa faute. Nous avons une responsabilité ministérielle qui est engagée, un rapport l'indique clairement. S'il y avait une enquête publique, nous pourrions savoir quelles sont les motivations derrière les déclarations du ministre, qui a tout rejeté la faute sur une jeune fonctionnaire. Alors que tous les jours nous questionnons sur les bélugas à Cacouna, alors que c'est connu depuis des décennies qu'il

y a des bélugas à Cacouna, il y a eu omission dans le rapport et dans le certificat d'autorisation. Quelle sanction le premier ministre donnera-t-il à son ministre de l'Environnement?

## SCÈNE V

VOIE D'ÉVITEMENT (2014)

*LE PRÉSIDENT (M. REID)*

Merci, M. le ministre. Alors, nous allons maintenant passer au dernier bloc avec l'opposition officielle pour un bloc de 15 minutes.

Mme la députée de Vachon.

*MME OUELLET*

Oui, merci, M. le Président. Vous savez à quel point notre temps est compté. Et, comme vous l'avez souligné d'entrée de jeu, donc, question courte, réponse courte. Je sais que le ministre délégué a beaucoup de jasette, donc je compte sur votre collaboration pour faire le suivi. J'aurai plusieurs questions courtes.

Donc, est-ce que le ministre délégué est d'accord que, si le projet de TransCanada PipeLines, au niveau de la construction du pipeline, ne se réalise pas, à ce moment-là nous n'aurons pas besoin du port pétrolier à Cacouna?



*M. D'AMOUR*

Si le projet ne se réalise pas, qu'on n'aura pas besoin du projet de terminal? La réponse va être tellement courte, M. le Président, la députée va être fière, c'est sûr que c'est non, là.

*MME OUELLET*

Parfait. Est-ce que le ministre délégué est d'accord que le projet de pipeline, qui est une conversion, en grande partie du côté de l'Ontario, une conversion d'un gazoduc en oléoduc, viendrait, je vous dirais, mettre à risque l'approvisionnement de gaz naturel du Québec?

*M. D'AMOUR*

Bien, moi, je pense qu'il faudrait poser la question dans les bons crédits, Mme la députée. Moi, je suis le ministre responsable du développement maritime.

*MME OUELLET*

Oui, mais, dans le développement maritime, il y a la construction du port pétrolier, et la question du port pétrolier, comme vous l'avez dit vous-même, ne peut pas être dissociée de la construction du pipeline.

*M. D'AMOUR*

Bien, s'il n'y a pas de pipeline, ça m'étonnerait qu'il y ait un terminal pétrolier dans le fleuve.

*MME OUELLET*

On s'entend sur ça. Est-ce qu'à ce moment-là le ministre délégué est d'accord que l'impact de la construction du port pétrolier sur les baleines a un impact sur l'industrie touristique des deux rives du Saint-Laurent?

*M. D'AMOUR*

Encore une fois, M. le Président, j'ose prétendre que la ministre n'est pas dans la bonne commission.

*MME OUELLET*

Oui, mais là on parle du port...

*M. D'AMOUR*

Là, vous parlez des bélugas, Mme la députée.

*MME OUELLET*

Oui, mais les bélugas, ça fait partie de la stratégie touristique. La stratégie touristique n'est-elle pas dans la stratégie maritime?

*M. D'AMOUR*

La stratégie touristique est dans la stratégie maritime, mais il n'est pas question des bélugas, Mme la députée.

*MME OUELLET*

Bien, le tourisme sur le Saint-Laurent n'est-il pas relié aux bélugas?

*M. D'AMOUR*

Mais, s'il n'y a pas de terminal pétrolier, il n'y a pas de problème avec les bélugas, Parce qu'on dit même qu'il pourrait ne pas y avoir de problèmes avec les bélugas, même avec un terminal pétrolier.

*MME OUELLET*

Ça va, M. le Président, mais je suis quand même assez surprise de voir le ministre délégué à la stratégie maritime de signifier que les bélugas, et tout le tourisme relié aux bélugas, ne font pas partie de la stratégie maritime. Un peu surprise, mais, ça va, disons que je vais prendre ça de la part du ministre délégué.

## SCÈNE VI

BÉLUGA GATE (2015)

*M. TRAVERSY*

Voici une autre raison qui explique pourquoi nous avons demandé la démission du ministre de l'Environnement lors du « béluga gate » : la semaine dernière, on demandait au ministre de l'Environnement de suspendre l'autorisation donnée à la ville de Montréal pour déverser 8 milliards de litres d'eaux usées dans le fleuve Saint-Laurent. Nous demandions la transparence pour bien comprendre comment une telle aberration avait pu être autorisée

par le ministre de l'Environnement.

Depuis, des voix se font entendre partout à travers le territoire national : le maire de Sorel-Tracy, le maire de Trois-Rivières, l'ensemble des partis d'opposition de cette Assemblée nationale, des partis fédéraux dénoncent l'attitude du ministre. Plusieurs scientifiques, M. le Président, contredisent même celui-ci et affirment que ces rejets auront un impact dévastateur sur la faune. Depuis vendredi, plus de 70 000 personnes se sont exprimées en signant une pétition intitulée Le Saint-Laurent n'est pas une poubelle. C'est une décision choquante, contraire à la gestion responsable et intelligente.

#### *LE PRÉSIDENT*

M. le ministre de l'Environnement.

#### *M. HEURTEL*

L'administration Coderre a proposé les dits travaux en avril 2014. Et, depuis ce temps-là, pendant une période de huit à 10 mois, les experts du ministère de l'Environnement, les experts du ministère de la Faune ont travaillé avec les experts de l'administration Coderre pour trouver une solution à cette situation. Il faut bien comprendre qu'on parle d'un collecteur d'eau qui amène les eaux usées à l'usine d'épuration à Montréal. Ce collecteur d'eau a besoin d'entretien majeur. Il faut également déplacer une chute de neige. On a regardé toutes les options possibles. Le ministère de l'Environnement a recommandé et a imposé des conditions à la ville de Montréal pour limiter les dégâts. Et il faut comprendre que ce n'est pas une situation idéale, mais, vu les circonstances et vu le fait que,

si on ne fait pas ces travaux-là, c'est l'usine d'épuration même qui est en danger, on a dû prendre une décision qui minimise les impacts sur l'environnement.

*LE PRESIDENT*

En complémentaire, M. le député de Terrebonne.

*M. TRAVERSY*

M. le Président, la responsabilité du ministre, c'est de défendre l'environnement. Sur quoi se base-t-il, au juste, pour dire que les risques seront minimales et acceptables dans le cas de cette situation? Dans son rapport d'analyse, il n'y a même pas d'évaluation environnementale sur l'impact que cela aura sur le fleuve. Ce qu'on veut du ministre, M. le Président, c'est de la transparence. Qu'il suspende l'autorisation et qu'il dépose les avis sur lesquels il se base pour affirmer de telles choses.

*LE PRESIDENT*

M. le ministre de l'Environnement.

*M. HEURTEL*

M. le Président, Mme Michèle Prévost, directrice de la chaire industrielle du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada en traitement des eaux potables de l'École polytechnique de Montréal, dans *Le Devoir*, le 3 octobre 2015, dit : «Il n'y a pas d'autre solution.»

Nous avons travaillé avec l'administration Coderre, nous avons

travaillé de façon responsable. L'administration Coderre a pris ses responsabilités...

*DES VOIX*

...

*LE PRESIDENT*

S'il vous plaît!

*M. HEURTEL*

...a proposé des travaux. Nous les avons analysés de façon sérieuse et rigoureuse. Ce n'est pas la solution idéale, mais c'est la meilleure solution dans les circonstances.

*LE PRESIDENT*

Deuxième complémentaire, M. le député de Terrebonne.

*M. TRAVERSY*

M. le Président, le ministre de l'Environnement est sur le point d'autoriser le déversement de 8 milliards de litres d'eaux usées dans notre Saint-Laurent, qui est notre patrimoine commun. Le rapport d'analyse sur lequel il se base n'a aucune crédibilité parce qu'il ne fait pas mention des impacts qu'aura ce déversement sur l'environnement, sur les villes qui sont en aval, justement, du fleuve et aussi sur les écosystèmes qu'on y retrouve.



# HISTOIRE SOCIALE DU BÉLUGA

Ce livre a été achevé en 2016 dans le cadre de la proposition de maîtrise *Études du béluga* en art visuel à l'Université Concordia, avec l'appui du Réseau international Hexagram, un organisme dédié au développement de la recherche-crédation en arts médiatiques, design, technologie et culture numérique.



© 2016, MARYSE GOUDREAU, ESCUMINAC



# HISTOIRE SOCIALE DU BÉLUGA

UNE TRANSCRIPTION SÉLECTIVE DES DÉBATS  
DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU QUÉBEC  
PAR MARYSE GOUDREAU

graphisme  
CORINNA MEHL | CORINNAMEHL.DE

illustration de couverture  
ATELIER MILLE MILLE | ATELIERMILLEMILLE.COM

impression  
GENNARO MARFUCCI | MARFUCCI.DE

isbn  
978-2-9816058-1-8 | ÉDITIONS ESCUMINAC

ÉDITION

/25